



L'union dans l'action

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
tenue le 7 avril 2021,
en visioconférence

Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Bertrand Guibord, secrétaire général
Ramatoulaye Diallo, trésorière
Chantal Ide, vice-présidente

Conseil syndical

Carole Yerochewski, immigration et relat. interculturelles
Anne Joëlle Galipeau, CASS
Benjamin Dufresne Douville, santé et services sociaux
Chantal Morin, condition féminine
Madeleine Ferland, éducation
Jonathan Grenier, jeunes

Dominique Daigneault et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière. Elle souligne le décès des travailleuses et des travailleurs qui ont lutté contre la COVID-19 au prix de leur vie.

Mot d'ouverture

Bonjour tout le monde,

On a eu un mois de mars fort occupé, par des actions militantes de tous ordres. Quelques jours après l'AG du conseil central, le samedi 6 mars, on a tenu un rassemblement devant la prison de Bordeaux. En réponse à l'appel que nous avait lancé un des syndicats affiliés au conseil central, le STTIC, pour exiger que les détenus soient considérés comme prioritaires dans le processus de vaccination. Le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels, de son côté, revendiquait aussi d'être considéré comme une catégorie prioritaire. Il faut savoir qu'au début février, il n'y avait que quelques cas et que par la suite, ça a littéralement explosé, le nombre de cas frisant les 200. Ça a été pas mal la même situation dans toutes les institutions carcérales, mais c'est à Bordeaux que la situation s'est avérée la pire, compte tenu de l'état de vétusté des bâtiments. De manière générale, sur plus de 3700 personnes incarcérées, 530 ont été déclarées positives dans la dernière année. Plus de 10 % du personnel est positif et encore aujourd'hui rien n'a été fait. Parlant

de vaccination, je voudrais relayer un message que plusieurs d'entre vous parmi les travailleuses et les travailleurs du secteur public avez passé sur les réseaux sociaux à l'effet de vous faire vacciner aussitôt que vous le pouvez afin de lutter contre ce virus qui nous empoisonne la vie !

Le début mars, c'est aussi toutes les activités autour de la Journée internationale pour les droits des femmes. On était *une gang* de la CSN à dénoncer le projet de loi 59. Le ministre Boulet se targue que c'est un projet féministe, mais c'est complètement faux et les femmes ne sont pas dupes !

D'ailleurs, parlant de condition féminine, je veux dénoncer la violence conjugale. L'isolement accru lié à la pandémie ajoute à la chape de plomb qui afflige les femmes qui en font l'objet. L'isolement, le manque de ressources, la crise du logement actuelle (on va s'avouer que les coûts sont faramineux pour se loger, que plusieurs ménages souffrent d'un manque d'espace et que souhaiter déménager en catastrophe quand le taux d'occupation est si bas, ça rend les choses pas mal difficiles), tout ça contribue à aggraver la situation.

En 2021, ce sont 8 femmes qui ont été assassinées par leurs conjoints : Elisapee Angma, Marly Édouard, Nancy Roy, Myriam Dallaire, Sylvie Bisson, Nadège Jolicœur, Rebekah Harry, Kataluk Paningayak. C'est important de les nommer. Pour qu'elles puissent passer de l'obscurité dans laquelle l'anonymat des statistiques cache la violence à la lumière crue et brutale de leur réalité et de la réalité de trop nombreuses femmes, encore aujourd'hui en 2021. Le 25 mars dernier, Rima Elkoury posait cette question fondamentale : *comment se fait-il qu'en 2021, au Québec, dans une des sociétés les plus égalitaires du monde, où les filles peuvent rêver d'être première ministre et d'aller sur Mars, des femmes meurent encore ainsi ?* Peut-on se mettre d'accord sur une chose : que la masculinité toxique, ce n'est pas inscrit dans le code génétique des hommes. Et pouvez-vous vous le dire entre vous les gars ? Parce qu'il me semble que ça fait quand même pas mal d'années que les femmes dénoncent la violence que les hommes exercent à leur endroit. Prenez donc le relais et parlez-vous dans le casque quand vous êtes témoins d'un incident même si ça vous apparaît minime. La violence conjugale, ça ne commence pas par un tabassage en règle. Ça commence souvent de manière insidieuse, par toute sorte de petits gestes qui installent progressivement une prise de contrôle et une augmentation des gestes de violence. Faut y mettre un terme parce qu'on a le droit de vivre libre.

Autre enjeu qui touche majoritairement des femmes, la négo du secteur public. Les nouvelles offres déposées par le gouvernement pour ceux et celles qui maintiennent les services publics à bout de bras sont carrément insultantes. C'est quasiment un copier-coller de ce qu'ils avaient déposé au préalable. Les actions ont continué à s'intensifier et il va falloir maintenir la pression. Ce n'est jamais facile se faire respecter comme travailleur ou comme travailleuse. Ceux et celles du secteur public ont à affronter plusieurs défis particuliers : 1) leur employeur est aussi le législateur 2) ça fait plusieurs décennies qu'on coupe dans les services publics sachant que les gens qui y travaillent ont le souci de bien répondre aux besoins de la population 3) ces années de compressions ont produit plusieurs failles dans le système dont des conditions de travail tellement difficiles qu'on fait face à une pénurie de personnel dans tous les titres d'emplois 4) la pandémie est venue alourdir ces conditions et les gens qui ont dû relever les défis se présentent déjà en état d'épuisement.

C'est pour ça que les actions se poursuivent. C'est pour ça que lors des instances des quatre fédérations qui représentent les syndiqués du secteur public, les délégué-es ont voté d'aller consulter leurs assemblées générales pour se doter de mandats de grève de 5 jours du côté de la FEESP, de la FNEEQ et de la FP et d'un nombre illimité de journées de grève du côté de la FSSS. Les actions se sont poursuivies tout au long du mois de mars, avec les jeudis plus, un rassemblement tenu par la FNEEQ devant le CPNC parce que non seulement le gouvernement dépose ce que je qualifierais de non-offre, mais en plus, il recule sur des choses sur lesquelles on s'était déjà entendus. C'est odieux !

Je lève mon chapeau à tous les militants et toutes les militantes qui travaillent à bâtir la mobilisation dans ce contexte pas évident. On a tenu une rencontre du comité régional de mobilisation la semaine dernière où on a parlé des défis à relever et de plusieurs moyens à réaliser pour atteindre nos objectifs.

Parlant de militant :

Le 12 avril 2010 s'éteignait l'un des syndicalistes les plus marquants du XX^e siècle au Québec, Michel Chartrand. Onze ans après sa mort, le Conseil central du Montréal métropolitain conserve un souvenir impérissable de cet homme plus grand que nature qui a inspiré des générations de militantes et militants non seulement au sein de notre organisation, mais dans l'ensemble de la société québécoise. La décennie qu'il a passée à la présidence de notre organisation est une période cruciale de notre histoire, certainement l'une des plus militantes que nous ayons connue.

Michel Chartrand aura marqué le conseil central, la CSN et toute la gauche québécoise par la force inébranlable de ses convictions, son courage, sa persévérance et son sang-froid face aux forces de la répression. Il demeure aujourd'hui pour des milliers de Québécoises et Québécois le modèle du militant infatigable, prêt à tout pour faire avancer la cause des travailleurs, des travailleuses ainsi que les droits de l'ensemble de la population.

Il nous paraissait essentiel de rappeler sa mémoire en ce 11^e anniversaire de son décès. C'est pour nous une immense fierté de pouvoir dire que nous travaillons à poursuivre le travail immense de cet homme inégalable – et inoubliable.

En terminant, la présidente du conseil central souligne trois moments importants en avril :

- 5 au 9 avril : Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés
- 18 au 24 avril : Semaine du personnel de soutien administratif
- 21 avril : Journée internationale des secrétaires et des professionnels de l'administration

Souligner ces dates, c'est important. Plus dans l'ombre... Ça nous rappelle que, sans les travailleurs et les travailleuses, rien ne tient : pas de services, pas de production de biens, d'aliments. C'est important qu'on prenne la pleine mesure du pouvoir qui est le nôtre. C'est pour ça qu'on est des militantes et des militants syndicalistes. Pour faire face aux employeurs qui voudraient nous faire croire que sans eux on n'est rien alors que c'est plutôt le contraire. Sans nous, ils ne sont rien. Notre force, c'est la solidarité.

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical (voir p. 1).

3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU NUNAVIK ET DE LA BAIE-JAMES

Bertrand souligne que personne du Nunavik et de la Baie-James n'est avec nous ce soir.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé

1. Mot d'ouverture de la présidente
2. Appel des élu-es
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie-James
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2021
6. Admission des visiteuses et des visiteurs
7. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
8. Affiliation des nouveaux syndicats
9. Conflits et mobilisations
 - Aliments Merci
10. Santé-sécurité du travail
11. Jour de la Terre
12. Divers
 - Mise en œuvre du plan d'action contre racisme systémique
 - Manifestation du 1^{er} mai : « Sortons de la crise en santé et en sécurité »

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Arianne Carmel-Pelosse

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 MARS 2021

Il est proposé par Normand Comte
Appuyé par Daniel Leduc

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

Il est proposé par Arianne Carmel-Pelosse
Appuyé par Corine Gagnon-Tremblay

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

René Rochon, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

Il est proposé par René Rochon
Appuyé par Sylvie Tremblay

Que l'on accrédite les délégué-es suivants :

Syndicat des employés du cégep de Montmorency (CSN) (09-09-066)		
Richer	Alain	AGO
Meilleur	Marc	AGS
Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce – CSN (02-40-002)		
Derome	Laetitia	AGO
S des responsables des services éducatifs à l'enfance Ahuntsic - Villeray - petite patrie – CSN (08-09-441)		
Roche	Julie	AGO

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des syndicats à affilier.

**Il est proposé par Chantal Morin
Appuyé par Geneviève Lapointe**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine Le Syndicat des travailleuses (eurs) des Centres de la petite enfance de Montréal et Laval – CSN (section Cartierville), pour représenter :

« Toutes et tous les salarié-es au sens du Code du travail »

Les 24 travailleuses du CPE Cartierville ont choisi de joindre la CSN pour briser l'isolement, reconstruire un climat de travail sans harcèlement et faire face à un employeur qui veut modifier leurs conditions de travail.

Le Syndicat des travailleuses (eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval – CSN est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux.

ADOPTÉ

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Aliments Merci

Bertrand présente Laetitia Derome accompagnée de quelques camarades du Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce – CSN (section Dima import export Inc.) qui partage à l'assemblée générale la situation qui prévaut chez Aliments Merci, de la rue Masson.

Après plusieurs semaines d'escalade des moyens de pression, le syndicat est en grève depuis le 18 mars pour la signature d'une première convention collective. Une tournée des succursales a aussi été organisée pour faire connaître la lutte du syndicat. Plusieurs demandes sont mises de l'avant : salaire à 15 \$ l'heure, des pauses payées, le retrait de la caméra de surveillance de la salle des employées.

La négociation se poursuit malgré la fermeture de la partie patronale, qui refuse d'octroyer des augmentations salariales supérieures à 2 % par année, ce qui est moins que l'augmentation du salaire minimum.

Cloé Zawadzki-Turcotte, conseillère au dossier, informe l'assemblée que les moyens de pression se poursuivent en raison de la stagnation des négociations. Le réseau de mobilisation du conseil central sera mis en action dans les prochains jours pour appuyer le syndicat.

**Il est proposé par Kaveh Boveiri
Appuyé par Jocelyn Bouchard**

Que le conseil central appuie le Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce – CSN (section Dima import export Inc.) dans sa lutte pour l'obtention de leur première convention collective et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

Kaveh Boveiri informe l'assemblée du début prochain des négociations pour le renouvellement de la convention collective du SCCCUM, leur convention venant à échéance le 1^{er} juillet prochain. Le syndicat s'attend à des négociations difficiles et aura besoin de l'appui des syndicats affiliés au conseil central.

10. SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

Chantal Ide fait la présentation.

« Ce n'est plus nécessaire de vous faire la description des différents reculs qui se retrouvent dans le projet de loi 59. Clairement, il ne s'agit pas d'avancées pour les travailleuses et travailleurs. Bien au contraire, nous faisons face à plusieurs reculs. Jusqu'à présent, notre mobilisation a permis d'éviter certains reculs, par exemple en ce qui a trait au retrait préventif.

J'insiste, il ne s'agit pas d'avancer, mais plutôt d'éviter les reculs du projet de loi. La grande partie des amendements déposés par le ministre Boulet ne règlent rien, bien au contraire. Par exemple, nous avons critiqué la mise en place des « niveaux de risques » pour remplacer les groupes prioritaires. Premièrement, les niveaux de risques enlevaient des acquis à certains groupes prioritaires et, deuxièmement, ça limitait le pouvoir des personnes responsables de la SST dans plusieurs milieux de travail. Donc, résultat, le ministre a enlevé les niveaux de risques pour tout le monde. Pour avoir le droit d'enquêter, pour avoir des comités SST, il va falloir négocier avec l'employeur. Le ministre choisit de discriminer tout le monde !

Il n'y a toujours rien sur les maladies à caractère psychologique. C'était déjà inquiétant, mais un sondage récent de la FSSS indique que 71 % de ses membres souffrent de détresse psychologique élevée. Comme si le ministre avait complètement ignoré ce qui arrive aux travailleuses et travailleurs du Québec.

Et je vous passe les impacts que cette loi aura sur les travailleuses et travailleurs non syndiqués, en particulier les groupes les plus précarisés comme ceux des agences de placement temporaire ou les travailleuses domestiques.

Donc, aujourd'hui nous faisons appel à nos syndicats. Nous devons nous mobiliser, nous devons tout faire pour empêcher que la loi soit adoptée telle quelle. Le ministre est sensible à son image, on l'a vu, il n'a vraiment pas aimé ça quand les syndicats et les groupes de la société civile ont dit que son projet de loi était antiféministe.

Notre objectif de mobilisation est ambitieux. Nous souhaitons que tous les syndicats du CCMM–CSN y participent à la mesure de leurs moyens. On va envoyer au ministre des cartes postales avec des photos de travailleuses et travailleurs affectés par la loi.

On va distribuer des tracts qui parlent d'enjeux spécifiques dans un syndicat. On peut l'adapter pour votre syndicat sans problème. L'important, c'est que les syndicats affiliés et leurs membres sachent comment cette réforme pourrait les affecter si on la laisse passer.

La réforme ratisse tellement large que c'est certain que nos membres seront affectés par un des aspects. Si vous souhaitez organiser quelque chose dans votre syndicat, même si vous ne savez pas exactement quoi, contactez-nous, on est là pour ça !

Le 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, se tiendra à 10 h, la minute de silence. Nous vous invitons à observer cette minute de silence dans vos syndicats. Nous avons des drapeaux avec le ruban noir que vous pouvez planter devant vos lieux de travail. Encore une fois, contactez-nous pour en obtenir. Ensuite, toujours le 28 avril, à 15 h 30, une minute d'indignation et de colère sera organisée conjointement avec l'UTTAM et le CRFTQMM devant les bureaux de la CNESST, 1199, rue de Bleury à Montréal. Nous inviterons d'autres organisations à y participer comme le CTTI. Soyez-y en grand nombre. Nous voulons envoyer un message clair : nous n'accepterons aucun recul lorsqu'il s'agit de la santé et la sécurité de la classe ouvrière.

Je veux souligner aussi que les heures envoyées par courriel ont changé – c'est donc bien à 10 h la minute de silence et à 15 h 30 la minute d'indignation.

Pour terminer, je ne veux *scooper* personne, mais la manif du 1^{er} mai touchera au thème de la santé-sécurité. Bertrand en parlera plus longuement, mais c'est clairement une occasion supplémentaire pour montrer que nous sommes solidaires. »

PROPOSITION D'APPUI POUR LA CAMPAGNE PL 59

Considérant les positions historiques du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN en matière de santé-sécurité du travail;

Considérant le dépôt d'un projet de réforme de la LSST¹ et de la LATMP² après de nombreuses revendications;

Considérant le début de l'analyse article par article du projet de réforme par l'Assemblée nationale le 9 mars 2021;

Considérant le dépôt par le ministre du Travail et de la Solidarité sociale d'amendements qui ne représentent aucune avancée pour les travailleuses et travailleurs;

¹ LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail

² LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Considérant que ni le projet de réforme ni les amendements déposés ne prévoient l'ajout de l'épuisement professionnel dans la liste des maladies reconnues par la CNESST;

Considérant l'adoption, lors du conseil confédéral de mars 2021, d'une résolution à l'effet de poursuivre et d'intensifier les moyens de pression pour revendiquer une réforme des lois en matière de santé-sécurité qui protège vraiment;

Considérant la crise sanitaire qui continue à sévir et surtout l'impact que celle-ci a eu sur la vie et la santé des travailleuses et travailleurs;

Considérant la nécessité que toutes les travailleuses et tous les travailleurs syndiqués ou non bénéficient des mêmes protections.

Il est proposé

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés et leurs membres à diffuser, le plus largement possible, les outils et les informations concernant la réforme;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie ses syndicats affiliés pour organiser des événements et des actions dans leur lieu de travail en toute conformité avec les mesures sanitaires en vigueur et les préoccupations de ses syndicats affiliés;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer en grand nombre à la minute de silence qui aura lieu à 10 h le 28 avril 2021 lors de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer à la minute d'indignation bruyante qui aura lieu à 15 h 30 le 28 avril 2021 devant les bureaux de la CNESST, 1199, rue de Bleury;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à adopter des positions contre PL 59 ou contre toute réforme nuisible à leurs membres;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN continue à dénoncer toute réforme des lois sur la santé et la sécurité du travail qui serait discriminatoire ou qui entraînerait des reculs pour les droits des travailleuses et travailleurs, syndiqués ou non.

Il est proposé par Carolina Cerpa
Appuyé par Normand Comte

D'adopter la proposition d'appui pour la campagne PL 59.

Adopté

11. JOUR DE LA TERRE

Dominique Daigneault présente une courte vidéo et informe l'assemblée des actions et activités organisées dans le cadre du Jour de la Terre. Elle invite les membres à aller sur le site

<https://jourdelaterre.org/fr/blog/2021/04/07/lancement-de-la-campagne-2021-du-jour-de-la-terre-%e2%80%89prenons-soin-de-la-planete%e2%80%89/>

12. DIVERS

Mise en œuvre du plan d'action contre le racisme systémique

Rama Diallo fait la présentation. Le 31 mars s'est tenue la première rencontre du comité pour la mise en œuvre du plan d'action contre le racisme systémique, 25 personnes y ont participé en provenance de 22 syndicats affiliés. Rama invite les syndicats à lui envoyer le nom de la personne responsable dans leur syndicat qui participera au comité.

Manifestation du 1^{er} mai : « Sortons de la crise en santé et en sécurité »

Bertrand invite les syndicats à mobiliser leurs membres pour participer à la manifestation organisée dans le cadre de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, le 1^{er} mai. La campagne de mobilisation débutera le samedi 10 avril. Tout le matériel de campagne sera rendu disponible à partir de cette date. Bertrand invite les délégué-es à le faire circuler sur les réseaux sociaux et ceux de leur syndicat, et d'inviter leurs camarades et collègues à y participer. Tous les détails seront publiés sur la page Facebook de la Coalition du 1^{er} mai et sur celle du conseil central.

- Francis Dupuis-Déri demande des informations par rapport au travail du conseil central dans le dossier du logement. Dominique fait état des liens qui existent entre le conseil central et les groupes de la société civile qui militent pour l'accès au logement, notamment le FRAPRU. Bertrand rappelle qu'un des textes publiés par le conseil central sur la sortie de crise a été rédigé par le FRAPRU et partage le lien pour y accéder. Carole Yerochewski insiste sur quelques éléments plus particuliers du dossier, notamment la discrimination dont sont victimes les personnes racisées dans leur recherche d'un logement.

**Il est proposé par Francis Dupuis-Déri
Appuyé par Chantal Morin**

De lever l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 20 h 30.

Dominique Daigneault
Présidente

Bertrand Guibord
Secrétaire général

Total délégué-es : 43

AGO : 40

AGS : 3

Femmes : 24

Hommes : 19